

VILLE DE ROYAN

*copie  
copy 193/99*

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :

Séance du 16 Février 1959

Entretien des profondeurs  
du port en 1958 : par-  
ticipation de la Ville.

55029

Le seize Février mil neuf cent cinquante neuf à onze heures  
MM. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la  
Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour ex-  
aminer différentes questions concernant la gestion municipale.

o  
• • •

Par lettre du 6 Février 1959, M. l'Ingénieur en Chef des  
Ponts et Chaussées a fait connaître que le montant de la contribution  
de la ville de Royan aux travaux d'entretien des profondeurs du port  
pour l'année 1958, calculé selon les modalités de l'arrêté ministériel  
du 5 Janvier 1954, s'élevait à 2.431.660 frs.

La Délégation Spéciale de la ville de Royan

Vu l'arrêté ministériel du 5 Janvier 1954

Vu la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées  
en date du 6 Février 1959

accepte

- que le montant de la contribution de la Ville de Royan aux dépenses  
d'entretien des profondeurs du port s'élève en 1958 à la somme de  
2.431.660 frs

décide

- que la dépense sera mandatée chapitre XXXII - art. 4 du B.P. 1958  
"emploi de la taxe de péage".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les membres présents

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 9 Mars 1959

Le Sous-Préfet  
signé: Vochel

POUR COPIE CONFORME

MAIRIE DE ROYAN, le 11 mars 1959

Pour le Président  
de la délégation spéciale

R. DUMONT

POUR EXTRAIT CONFIRME

LE PRÉSIDENT

de la délégation spéciale:



*M*